



Martigny-Croix, le 13 mai 2024

**COMMUNE DE
MARTIGNY-COMBE**

Route de la Croix 32
Case postale 25
1921 Martigny-Croix

A V I S

Votations fédérales et votation communale du 9 juin 2024

L'Assemblée primaire est convoquée pour les votations fédérales et la votation communale du 9 juin 2024 à l'effet de se prononcer sur l'acceptation ou le rejet des objets suivants :

Votations fédérales

- Initiative populaire du 23 janvier 2020 "Maximum 10% du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes)" ;
- Initiative populaire du 10 mars 2020 "Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé (initiative pour un frein aux coûts)" ;
- Initiative populaire du 16 décembre 2021 "Pour la liberté et l'intégrité physique" ;
- Loi fédérale du 29 septembre 2023 relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (modification de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité).

Votation communale

- Contrat de Parc 2025-2035 entre la commune de Martigny-Combe et l'Association du Parc naturel régional de la Vallée du Trient, de l'Arpille à la Cime de l'Est.

L'horaire d'ouverture des bureaux de vote **à la salle de l'Eau-Vive** à Martigny-Croix est le suivant :

- **dimanche 9 juin 2024 : 10h30 - 11h30**

Pour chaque élection ou votation, chaque électeur reçoit à son adresse le matériel de vote lui permettant d'accomplir son devoir civique.

Il peut dès lors choisir la manière par laquelle il souhaite voter :

Vote par correspondance

Deux modalités de vote par correspondance sont possibles (*il est impératif de signer la feuille de réexpédition, sous peine de nullité*) :

- soit le citoyen adresse son envoi à l'Administration communale par l'intermédiaire de la poste (l'enveloppe de transmission doit être affranchie),
- soit le citoyen dépose son enveloppe de transmission directement **dans l'urne spéciale prévue à cet effet** au bureau communal, dès la réception du matériel de vote, durant les heures d'ouverture (le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h00 et le mercredi de 15h30 à 18h00).

Vote à l'urne

Si vous choisissez de voter à l'urne, nous vous prions de prendre avec vous, pour chaque votation ou élection, la feuille de réexpédition préalablement reçue à votre domicile avec le matériel de vote. Cette formule tient en effet lieu de carte civique.

Nous restons naturellement à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer, Chères Citoyennes, Chers Citoyens, nos salutations distinguées.

L'Administration communale